

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE D'OBLIGATIONS PAR HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT

Le présent document reçoit l'approbation totale de Holfidis Asset Management

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS (FSMA)

22/06/2021

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

<p>Partie 1 – Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée</p>

A. Risques liés à l'émetteur

L'Emetteur est une société spécialisée dans la location de logements.

Certains risques et incertitudes que l'Emetteur estime importants, à la date de cette Note d'information, sont décrits ci-dessous. Ces divers risques pourraient causer une diminution du chiffre d'affaires et des bénéfices escomptés de l'Emetteur et en altérer la gestion, ce qui a terme pourrait affecter la capacité de l'Emetteur à remplir ses obligations en vertu des Obligations.

L'Emetteur est exposé au risque de commercialisation. A ce stade le bail et le protocole de revente n'ont pas encore été régularisés. Le projet de bail a été rédigé et une lettre d'intention du futur locataire vient le confirmer et concernant le protocole de revente, celui-ci déjà détaillé sera réitéré directement par acte authentique une fois le bail mis en place.

L'Emetteur est exposé à la situation sanitaire actuelle. En effet, l'épidémie mondiale du coronavirus a mis à l'arrêt l'industrie du bâtiment. Cela peut impliquer un retard des travaux et des difficultés de commercialisation.

B. Risques liés aux obligations

Les Obligations sont des instruments de dette qui comportent certains risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs consentent un prêt à l'émetteur, qui s'engage à payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal à la Date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de l'émetteur, les investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du capital investi. Chaque investisseur doit donc étudier attentivement la Note d'information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe.

La liquidité limitée des titres émis par des sociétés non cotées ne permet pas toujours de céder ces instruments financiers au moment souhaité.

C. Risques liés à l'Offre

L'Offre est conditionnée à la levée d'un montant minimum par l'Emetteur de 3 000 000 €. Si ce montant n'est pas atteint, l'Emprunt Obligataire sera annulé et les investisseurs remboursés.

Partie 2 – Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement

A. L'identité de l'émetteur

1. Données concernant l'émetteur

Holfidis Asset Management, est une SAS de droit français ayant établi son siège social au 1er étage de l'Aérogare - Aéroport Le Touquet Côte d'Opale Centre d'Affaires du Touquet, 62520 Le Touquet-Paris-Plage et enregistrée auprès du RCS de Boulogne-sur-Mer sous le numéro 539 922 328.

2. Activité de l'Emetteur

Holfidis Asset Management est spécialisée dans la location de logements. Elle a pour objet social toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

3. Actionnariat

Actionnaires :

- 85% par M. Boudjema Naidji
- 5% par Malika Naidji
- 5% par Sarah Naidji
- 5% par Clara Naidji

4. Opérations conclues par l'Emetteur

Il n'existe aucune opération pouvant être qualifiée d'importante entre l'Emetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires, pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours.

5. Organe d'administration

Composition :

Gérant : Boudjema Naidji

Rémunération :

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune rémunération pour les membres de l'organe légal d'administration.

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune sommes provisionnées ou constatées par l'Emetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

6. Condamnation(s) visée(s) à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014

Les personnes visées au 4° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse. »]

7. Conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts entre l'Emetteur et les personnes visées au 4° ou 5° ou avec d'autres parties liées n'est à signaler.

8. Identité du commissaire

Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de Holfidis Asset Management.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels

Les comptes annuels relatifs aux exercices 2019 et 2020 (voir annexe) n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

2. Déclaration sur le fonds de roulement

L'Emetteur déclare que de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.

3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement

L'Emetteur déclare qu'à la date du 21/06/2021 ses capitaux propres s'élèvent à 1 164 729 €.

A la même date, l'Emetteur déclare que son endettement s'élève à 157 782 € réparti comme décrit ci-dessous :

- Dettes fiscales et sociales : 155 802 €
- Dettes fournisseurs : 978 €
- Autres dettes : 802 €

4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'Emetteur déclare qu'il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale entre la fin du dernier exercice social et la date de l'ouverture de l'Offre.

C. Identité de l'offreur

La société Raizers est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy, 75017, Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 RCS PARIS. Le site internet de l'Offreur est le suivant : www.raizers.com

Partie 3 – Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1. Généralités

Montant maximal pour lequel l'Offre est effectuée	4 000 000
Montant minimal pour lequel l'Offre est effectuée	3 000 000
Valeur nominale d'une Obligation	1
Date d'ouverture de l'Offre	21/06/2021
Date de fermeture de l'Offre	02/07/2021
Date d'émission prévue des obligations	02/07/2021
Frais à charge des investisseurs	Aucun

2. Clôture anticipée

La clôture anticipée de la Période de Souscription interviendra automatiquement dès que le montant total souscrit dans le cadre de l’Emprunt obligataire atteindra le montant maximal à émettre soit, le montant de 4 000 000 €. Une fois ce montant atteint, toute demande de souscription sera refusée dans le cadre de la présente Offre.

3. Modalités de souscription et de paiement

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l’écran de la Plateforme Raizers. Le prix d’émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « Banque Séquestre »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l’issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l’Emetteur.

L’Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l’Emetteur correspondront au montant de l’Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l’Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 18 Mai 2021 conclu entre d’une part l’Emetteur et d’autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

La souscription aux de quatre millions (4 000 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du présent contrat jusqu’au 02/07/2021 au plus tard (la « Période de Souscription »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu’à complète souscription de l’Emprunt Obligataire selon la règle du « 1er arrivé, 1er servi » :

- chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- à l’approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 02/07/2021 (la « Date d’Emission »).

L’Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l’Emetteur et avec l’accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

4. Emission des obligations

Les Obligations seront émises au plus tard le 02/07/2021.

5. Frais

Les frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l’émission de l’Emprunt obligataire sont à charge de l’Emetteur.

B. Raisons de l’offre

1. Description du projet immobilier

A. Opération

L'opération est située 24, Boulevard de l'Industrie à Blois au cœur d'une zone commerciale, à une dizaine de minutes du centre de cette ville située au bord de la Loire et au riche patrimoine historique et culturel.

Il s'agit de l'achat puis la revente d'un centre commercial de cinq cellules entièrement louées.

L'opération est portée par la SCI Val de France Centre appartenant à la société Holfidis Asset Management dont M. Naidji est président. Ce dernier bénéficie d'une expérience importante dans le monde de la distribution et a lancé sa foncière de murs de commerce en 2012.

L'opérateur acquiert le centre commercial avec une cellule actuellement vide, pour laquelle il a trouvé un locataire : Supeco, l'enseigne discount du géant Carrefour. À ce stade, un projet de bail a été rédigé, il n'est pas encore signé, mais est confirmé par une lettre d'intention de Supeco et sera régularisé dans les prochaines semaines. M. Naidji réalise quelques travaux légers en ouvrant les façades du centre commercial et la déclaration préalable relative à ces modifications est purgée de tout recours.

Une fois le bail mis en place, le centre commercial sera vendu à une société d'investissement avec un taux de capitalisation de 7%. Un protocole a été mis en place qui vaut pour promesse de vente qui sera directement réitérée par acte authentique. Un acompte de 120 000 € a été versé.

L'opérateur sollicite Raizers pour l'acquisition du foncier.

Zoom sur le programme

Lot n°	m²	Locataire	Date début bail	Date renouvellement	Date fin bail	Loyer	Type de bail	Précommercialisé
1	268	Boulangerie BG	03/11/2016	03/11/2022	02/11/2026	35 000	10 ans / 6 ans ferme	
2	1 268	Basic Fit	17/10/2016		16/10/2026	100 000	10 ans	
3	300	Pro Duo	17/10/2016	17/10/2022	16/10/2025	30 000	3-6-9 ans	
4	472	Memphis Clermont-Ferrand	07/09/2016	07/09/2022	06/09/2026	47 200	10 ans / 6 ans ferme	
5	1 285	Supeco				145 000	3 / 6 / 9	Projet de bail
TOTAL	3 593					357 200		

La cellule n°5 était précédemment occupée par Netto (Groupe Intermarché) en attente d'une extension d'un Intermarché proche.

Zoom sur le locataire du lot n°5

Un projet de bail a été rédigé avec l'enseigne Supeco, enseigne discount de Carrefour. Le loyer a été fixé à 145 000 € HT/HC pour une durée de 9 ans (bail classique 3/6/9) à partir de la date de prise d'effet du bail. La prise de bail est souhaitée pour le 2 août 2021 afin que l'enseigne puisse réaliser ses travaux d'aménagement et ouvrir au public à la fin du mois de septembre 2021.

Zoom sur le repreneur

Un protocole d'accord préalable à une promesse de vente a été mis en place entre la SCI Val de France Centre et la société d'investissement Grand Sud Ouest Real Estate Management. Il s'agit d'une société spécialisée dans l'investissement immobilier et la gestion d'actifs qui intervient sur différentes typologies d'actifs : commerces, entrepôts, bureaux, hôtels, ensembles mixtes, fonciers agricoles.

Le prix de vente est fixé à 5 000 000 € HT avec pour condition que la cellule vacante soit louée pour un loyer de 145 000 € HT HC. La réitération de cette vente doit s'effectuer au plus tard le 30/11/2021. Un acompte de 120 000 € a été versé.

Prix de marché

L'opération est revendue avec un rendement de 7% soit un taux en adéquation avec le marché dans ces villes moyennes où le rendement annuel se situe entre 7 et 9%. Taux cohérent compte tenu de la qualité des locataires et des durées des baux restants.

La moyenne des prix/m² des locaux commerciaux à Blois est 1 446 €/m² pour les locaux en vente actuellement.

L'opération se trouve donc dans la moyenne des prix observés sur le secteur avec un prix de 1 392 €/m².

Emplacement

Blois est la ville chef-lieu du Loir-et-Cher et la commune la plus peuplée du département. C'est une ville en bord de Loire disposant d'un charmant centre-ville historique. Elle est connue pour son patrimoine culturel important avec son château ou encore la cathédrale Saint Louis. Elle est accessible facilement depuis Paris en train (1h40) ou par l'autoroute A10 (2h).

Le centre commercial est situé à une dizaine de minutes en voiture du centre-ville de Blois au cœur d'une zone commerciale et industrielle (Leclerc, Leroy Merlin...).

B. Planning prévisionnel



C. Bilan de la promotion

Postes	Montants HT	TVA	Montants TTC	Commentaires
Chiffre d'affaires revente	5 000 000		5 000 000	1 392 €/m²
Chiffre d'affaires loyers	284 700	56 940	341 640	
Coût d'acquisition	3 543 690		3 543 690	986,2760924
Honoraires de commercialisation	106 310	21 262	127 572	
Frais notaires	88 592		88 592	
Hypothèque	76 800		76 800	
Honoraires recherche locataires	25 000	5 000	30 000	
Travaux	138 324	27 665	165 989	38 €/m ²
Honoraires techniques / Imprévus	25 000	5 000	30 000	
Frais financiers	200 000	40 000	240 000	
Coût de revient à l'acquisition	4 203 716	98 927	4 302 643	1 198 €/m²
Honoraires commercialisation	100 000	20 000	120 000	
Intérêts financiers	400 000		400 000	
Coût de revient total	4 703 716	118 927	4 822 643	1 342 €/m²
Marge nette	580 984	61 987	518 997	
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	11%			

2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser

Besoins	Ressources		
	Apport en fonds propres opérateur :	302 643 €	7%
Prix de revient à l'acquisition TTC (= total des charges HT + TVA – frais financiers - frais de commercialisation)	Emprunt obligataire émis sur la plateforme :	4 000 000 €	93%
Total besoins	Total ressources	4 302 643 €	100%

Partie 4 – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

Les termes et conditions des Obligations sont décrits de manière extensive dans le document intitulé Contrat obligataire repris en Annexe à la présente Note d'information, et dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous. Une souscription à une ou plusieurs Obligations entraîne l'adhésion explicite et sans réserve de l'Investisseur aux termes et conditions des Obligations.

Nature et catégorie	Obligations nominatives
Devise	Euros
Valeur nominale	1
Date d'échéance	12 mois
Date de remboursement	02/07/2022
Modalités de remboursement	Le remboursement interviendra à l'échéance conformément à l'article 16 du Contrat obligataire ou de manière anticipée conformément à l'article 17 du Contrat obligataire.
Restriction de transfert	Librement cessible
Taux d'intérêt annuel brut	10%
Date de paiement des intérêts	Les intérêts seront payés à la date stipulée à l'article 14 du Contrat obligataire

Partie 5 – Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés

A. Droit applicable

Les obligations et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations ou en rapport avec celles-ci sont régies et doivent être interprétées conformément au droit français.

B. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou le respect de la Note d'Information que l'Emetteur et les Obligataires ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

C. Information aux obligataires

Les informations relatives au suivi des activités de l'Emetteur seront disponibles sur le site de Raizers (www.raizers.com).

Annexes

1. Contrat obligataire
2. Comptes annuels pour les exercices 2020 et 2019

Holfidis Asset Management – Immatriculée au RCS de Boulogne-sur-Mer
n° 539 922 328 - SAS au capital de 325 000 €
1er étage de l'Aérogare - Aéroport Le Touquet Côte d'Opale Centre d'Affaires du Touquet
62520 Le Touquet-Paris-Plage

CONTRAT D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
D'UN MONTANT DE 4 000 000 EUROS
COMPOSE DE 4 000 000 OBLIGATIONS
(le « **Contrat** »)

AVERTISSEMENT

La présente émission obligataire est réalisée dans le cadre d'une opération de financement participatif telle que définie à l'article L.411-2-I bis du Code monétaire et financier.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques inhérents à cette opération tels qu'indiqués dans l'accès restreint et progressif au site internet www.raizers.com ayant précédé l'accès au présent document.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code monétaire et financier.

Cette opération n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

1 EMETTEUR DES OBLIGATIONS

La société Holfidis Asset Management, SAS, dont le siège social est situé 1er étage de l'Aérogare - Aéroport Le Touquet Côte d'Opale Centre d'Affaires du Touquet, 62520 Le Touquet-Paris-Plage et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Boulogne-sur-Mer sous le numéro 539 922 328, dûment représentée aux fins des présentes (l'« **Emetteur** ») a souhaité réaliser la présente émission obligataire dans le cadre de son activité.

2 PLATEFORME D'EMISSION DES OBLIGATIONS

L'Emetteur a pour activité l'acquisition d'immeubles ou de titres de sociétés et a souhaité procéder à une émission obligataire dont il a proposé la souscription sur la plateforme de financement participatif de la société Raizers (la « **Plateforme Raizers** »), société par actions simplifiée dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 RCS PARIS (« **Raizers** »), dûment représentée aux fins des présentes.

3 UTILISATION DES FONDS

Les fonds provenant de la présente émission obligataire seront intégralement utilisés pour le financement d'une opération de marchand de biens sur un centre commercial loué à Blois. L'opération est nommée « **Blois** », et est située au 24, Boulevard de l'Industrie – 41000 Blois (« **l'Opération** »).

4 MONTANT DE L'EMISSION

L'emprunt obligataire, d'un montant nominal de quatre millions d'euros (4 000 000 €) (l'« **Emprunt Obligataire** »), est représenté par de quatre millions (4 000 000) d'obligations émises par l'Emetteur, d'un montant nominal d'un euro (1 €) chacune, portant intérêt au taux fixé à la clause 14 du présent Contrat (les « **Obligations** »).

L'Emprunt Obligataire est régi par les articles L.213-5 et suivants du Code monétaire et financier et L.228-38 et suivants du Code de commerce.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, celui-ci sera annulé et les versements reçus par l'Emetteur restitués aux souscripteurs dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter la clôture de la Période de Souscription.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était égal ou inférieur à cent pour cent (100%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, mais supérieur à soixante-quinze pour cent (75%) de celui-ci, l'Emetteur pourra limiter le montant de l'Emprunt au montant des souscriptions reçues avec l'accord du Représentant de la Masse des Obligataires et émettre les Obligations correspondantes sur la base de la même valeur nominale.

5 FORME DES OBLIGATIONS

Les Obligations seront émises sous la forme nominative. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L.211-3 et suivants du Code monétaire et financier (chaque propriétaire d'Obligations étant un « **Porteur** »).

Aucun document matérialisant la propriété des Obligations ne sera émis en représentation des Obligations.

6 PRIX D'EMISSION

Les Obligations seront émises à leur valeur nominale, soit au prix d'un euro (1 €), payable en totalité à la souscription, avec un minimum de souscription pour chaque Porteur de mille (1 000) Obligations, soit mille euros (1 000 €).

7 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « **Banque Séquestre** »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 18 Mai 2021 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire.

8 DUREE DE LA SOUSCRIPTION

La souscription aux de quatre millions (4 000 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du présent contrat jusqu'au 02/07/2021 au plus tard (la « **Période de Souscription** »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » :

- chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- à l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 02/07/2021 (la « **Date d'Emission** »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

9 DURÉE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

Les Obligations sont émises pour une durée de 12 mois à compter de la Date d'Emission.

Ainsi, une année, après la Date d'Emission (la « **Date d'échéance** »), chaque obligation aura été remboursée.

10 RANG DES OBLIGATIONS ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT À SON RANG

Le principal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et, sous réserve des stipulations ci-après, non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant à tout moment, au même rang entre elles et (sous réserve des dispositions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements chirographaires, présents ou futurs, de l'Emetteur.

L'Emetteur s'engage, jusqu'au remboursement de la totalité des Obligations, à ne conférer ni ne permettre que subsiste un quelconque nantissement, hypothèque, gage ou autre sûreté de quelque nature que ce soit, sauf (i) au profit d'un établissement de crédit ou (ii) avec l'accord exprès écrit et préalable du Représentant de la Masse, sur l'un quelconque de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, en garantie d'un endettement souscrit ou garanti par l'Emetteur après l'émission des Obligations, sans en faire bénéficier pari-passu les Obligataires, en consentant les mêmes garanties et le même rang aux Obligataires.

11 GARANTIE A PREMIERE DEMANDE / CAUTION PERSONNELLE

SCI Val de France Centre, SCI au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé au 477 Allée des Pâquerettes - 65250 Le Touquet-Paris-Plage, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Boulogne-sur-Mer sous le numéro 888 442 001, s'est engagée à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une garantie à première demande.

ET

Monsieur Boudjema Naidji, né le 1 Juin 1958, résidant au 477 Allée des Pâquerettes - 65250 Le Touquet-Paris-Plage, s'est engagé à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle.

12 GARANTIE HYPOTECAIRE

Pour garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire (principal, intérêts, frais et accessoires), une hypothèque de premier rang sera inscrite sur l'actif immobilier décrit en Article 3 par le Représentant de la Masse le jour de l'acquisition dudit actif immobilier par l'Emetteur, ci-après dénommé la « **Garantie Hypothécaire** ».

Pour garantir aux Porteurs l'utilisation des fonds visée à l'article 3 ci-dessus et la prise de garantie hypothécaire visée au présent article 12, l'Emetteur affecte à titre de gage au profit du Représentant de la Masse, qui accepte, la somme représentant le montant de l'Emprunt Obligataire (déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-dessus) qui sera versée au notaire représentant Raizers pour la prise de garantie hypothécaire susvisée (le « Notaire Séquestre »).

Pour assurer la validité du gage, cette somme sera versée au Notaire Séquestre, qui en sera constitué dépositaire et séquestre.

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée au Notaire Séquestre de son obligation de conservation de la somme susvisée et de lui donner instruction de verser ladite somme au notaire représentant l'Emetteur pour l'utilisation des fonds visée à l'article 3 ci-dessus et la prise de garantie hypothécaire susvisée.

Par dérogation à l'article 1960 du Code civil, l'Emetteur autorise d'ores et déjà et de manière irrévocable le Notaire Séquestre à libérer le montant séquestré à la seule demande de Raizers.

Ce versement sur instruction de Raizers vaudra au Notaire Séquestre pleine et entière décharge de sa mission.

L'encaissement des fonds par le Notaire Séquestre vaudra acceptation de la mission qui lui est confiée dans les termes stipulés aux présentes.

13 CONDITIONS SUSPENSIVES

La validité du présent Contrat est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes (ci-après les « **Conditions Suspensives** »). Le versement des fonds ne pourra donc avoir lieu que lorsque les Conditions Suspensives ci-dessous seront réalisées :

- Réception de l'acte d'affectation hypothécaire
- Réception de la caution personnelle originale
- Réception de l'attestation d'assurance PNO

14 INTÉRÊTS

Les Obligations portent intérêt de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) au taux de dix pour cent (10%) (le « **Taux d'Intérêt** ») l'an de leur valeur nominale, sur une base de 365 jours par an, calculé comme suit :

$$Mv = Mi \times Tx$$

Mv : Montant à verser

Mi : Montant toujours investi

Tx : Taux d'intérêt annuel

le résultat étant arrondi à la deuxième décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale inférieure).

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu au jour et mois de la Date d'Emission de l'obligation de chaque année ou au premier jour ouvré de paiement interbancaire subséquent.

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement effectif, à moins que le paiement du principal ne soit indûment refusé ou retenu. Dans ce cas, le montant de l'Obligation qui n'a pas été dûment payé continuera de porter intérêt conformément au présent article (tant avant qu'après le prononcé

du jugement) jusqu'à la date à laquelle toutes les sommes dues au titre de l'Obligation sont reçues par ou pour le compte du Porteur concerné.

15 INTERETS DE RETARD

Toute somme en principal, intérêts, frais et accessoires exigibles en vertu des stipulations des présentes qui ne serait pas payée à la bonne date, portera intérêt de plein droit, à partir de cette date jusqu'au jour de son paiement effectif, au taux initialement prévu majoré d'une pénalité de 3% supplémentaires et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Les intérêts de retard seront calculés sur la base du nombre de jours écoulés et d'une année de 365 jours (ou 366 pour les années bissextiles).

Cette stipulation ne pourra nuire à l'exigibilité survenue et, par suite, ne pourra pas valoir accord de délai de règlement.

16 REMBOURSEMENT

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, les Obligations seront amorties en totalité à la Date d'Echéance.

Les Obligations intégralement amorties seront immédiatement annulées et ne pourront pas, par conséquent, être réémises ou revendues.

17 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ VOLONTAIRE DE L'EMETTEUR

L'Émetteur pourra, à compter à toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement de la totalité (et non une partie seulement) des Obligations restant en circulation à tout moment avant leur Date d'Echéance (la « **Date de Remboursement Volontaire** ») au Montant de Remboursement Volontaire (tel que défini ci-dessous), sous réserve du respect par l'Émetteur de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables.

Le « Montant de Remboursement Volontaire » sera égal, pour chaque Obligation en euros arrondi au centime d'euro le plus proche (0,005 euro étant arrondi au centième d'euro inférieur), à cent pour cent (100%) de la valeur nominale de l'Obligation augmenté des intérêts courus au titre de l'Obligation, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent de cinq (5) mois de maturité de l'Emprunt Obligataire, jusqu'à la Date de Remboursement Volontaire (exclue).

18 EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE

En cas de survenance de l'un des événements prévus ci-dessous, le Représentant de la Masse agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, sur simple notification écrite, sans mise en demeure préalable, avant qu'il n'ait été remédié au manquement considéré, rendre immédiatement et de plein droit exigible le remboursement de la totalité, et non d'une partie seulement, des Obligations, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date effective de remboursement, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent de cinq (5) mois de maturité de l'Emprunt Obligataire, jusqu'à la Date de Remboursement anticipé (exclue).

- défaut de paiement de tout montant, en principal ou intérêt, dû au titre de l'Emetteur depuis plus de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'exigibilité de ce paiement ;
- Vente de l'Opération définie en article 3 ;
- s'il n'est pas remédié à l'un des manquements ci-dessous dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception par l'Emetteur de la notification dudit manquement :
 - refinancement bancaire
 - non-respect par l'Emetteur de ses engagements quant à l'affectation des fonds ;

- inexactitude d'une information financière, ou relative à la situation financière de l'Emetteur ;
- refus du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de certifier les comptes de l'Emetteur ;
- changement de contrôle de l'Emetteur, caractérisé soit par le transfert de plus de 50% du capital social et/ou des droits de vote de l'Emetteur à un actionnaire tiers, soit par tout évènement ou convention ayant pour conséquence le changement de contrôle effectif de l'Emetteur, que ce soit dans l'immédiat ou à une échéance antérieure à la maturité de l'obligation ;
- en cas de décès, état de cessation de paiement ou de surendettement, de redressement judiciaire civil ou commercial, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle ou de déconfiture du représentant légal de l'Emetteur et ce dans les limites permises par la loi ;
- en cas de manquement à l'une quelconque des obligations prévues au présent Contrat et en particulier aux déclarations et garanties de l'Emetteur ;
- en cas de défaut de paiement des créances du Trésor public, de la sécurité sociale et des salariés, ouverture d'une procédure d'alerte, de règlement amiable, d'une procédure collective ou de toute autre procédure similaire ;
- en cas de cessation de l'activité de l'Emetteur ou dissolution de l'Emetteur ;
- en cas de dissimulation par l'Emetteur d'informations pertinentes et plus généralement un comportement judiciairement répréhensible du dirigeant de l'Emetteur ;
- en cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre de l'un quelconque des contrats relatifs à d'autres financements conclus par l'Emetteur par l'intermédiaire de Raizers ou leur résiliation pour quelque cause que ce soit ;
- en cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre d'un financement, en ce compris un prêt bancaire, une émission d'obligations ou de bons de caisse, pour quelque cause que ce soit.

L'Emetteur s'engage à communiquer dans un délai de trois (3) jours calendaires à Raizers toute information de nature à entraîner un cas d'exigibilité, et ce dès qu'il en aura connaissance.

19 PROCEDURE DE RECOUVREMENT

Le Représentant agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, en cas de défaillance de l'Emetteur dans l'exécution des paiements des intérêts et du principal dans un délai de plus de cinq (5) jours ouvrés à la suite de la date prévue à l'échéancier, procéder à une mise en demeure. En cas de non-exécution dans les quinze (15) jours ouvrés suivant la réception de la mise en demeure, le Représentant agissant pour le compte de la Masse pourra introduire une action en justice devant les tribunaux compétents.

En cas de mise en œuvre d'une procédure de recouvrement par le Représentant, les frais liés à cette procédure (notamment les frais de conseil) seront avancés par le Représentant et facturés à l'Emetteur. En outre, si le montant recouvert à l'issue de la procédure ne couvre pas la totalité du montant exigible à cette date (capital, intérêts et frais de procédure avancés par le Représentant), il est prévu que les frais avancés par le Représentant seront déduits du montant recouvert au profit des Porteurs.

20 PAIEMENT

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera coordonné par la société Raizers et se fera par l'intermédiaire de la Banque Séquestre. Le paiement sera effectué en euros par crédit ou par transfert sur le compte MangoPay (solution Leetchi Corp. S.A.) du Porteur libellé en euros, conformément aux

dispositions fiscales applicables ou à d'autres dispositions légales ou réglementaires applicables, et sous réserve des stipulations de l'Article 21 (Régime Fiscal) ci-après.

Tous les paiements valablement effectués aux Porteurs libèreront l'Émetteur, le cas échéant, de toutes obligations relatives à ces paiements. Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

21 REGIME FISCAL

Il est rappelé que la perception des intérêts d'obligations constitue une valeur mobilière de placement au regard de l'administration fiscale. A ce titre, elle est soumise à prélèvements sociaux ainsi qu'au barème de l'imposition sur le revenu. La gestion de ces flux fiscaux est assumée par Raizers en ce qui concerne les retenus à la source.

La documentation relative au traitement fiscal des valeurs mobilières de placement par l'administration fiscale française est disponible en version libre d'accès sur la Plateforme Raizers.

22 AUTORISATION DE L'EMISSION PAR L'EMETTEUR

L'émission de l'Emprunt Obligataire par l'Emetteur peut être conditionnée par une décision de la collectivité des associés ou actionnaires de la société émettrice, ou par une décision de l'associé unique de ladite société.

Il est entendu entre les Parties que l'Emetteur est seul responsable :

- Du bon respect des conditions de forme applicables au procès-verbal afférent à une telle décision ;
- De l'archivage du procès-verbal via les supports matériels admis par la loi.

Il est rappelé à l'Emetteur que l'ensemble des conditions de formes et d'archivage relatives au procès-verbal ainsi que leurs sanctions sont prévues dans le Code de commerce.

En tout état de cause, Raizers ne pourra à aucun moment voir sa responsabilité engagée en cas de procès-verbal non conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière. Ainsi, l'Emetteur sera toujours tenu de rembourser l'Emprunt Obligataire selon les termes du présent Contrat.

23 MASSE DES OBLIGATAIRES

Les Porteurs seront automatiquement groupés en une masse (la « **Masse** ») pour la défense de leurs intérêts communs.

La Masse sera régie par les dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce, sous réserve des stipulations ci-après.

23.1 Personnalité morale

La Masse disposera de la personnalité morale et agira d'une part par l'intermédiaire d'un représentant (le « **Représentant de la Masse** ») et d'autre part par l'intermédiaire d'une assemblée générale des Porteurs.

La Masse seule, à l'exclusion des Porteurs pris individuellement, exercera les droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations.

23.2 Représentant de la Masse

La qualité de Représentant de la Masse peut être attribuée à une personne de toute nationalité. Toutefois, les personnes suivantes ne peuvent être choisies comme Représentant de la Masse :

- l'Emetteur, ses employés et leurs ascendants, descendants et conjoints ;
- les entités garantes de tout ou partie des engagements de l'Emetteur ; et
- les personnes auxquelles l'exercice de la profession de banquier est interdit ou qui sont déchues du droit de diriger, administrer ou gérer une société en quelque qualité que ce soit.

Le Représentant de la Masse initial sera la société Raizers.

Le Représentant de la Masse sera soumis aux dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce. Le Représentant de la Masse pourra être révoqué ou remplacé par l'assemblée générale des Porteurs statuant à la majorité de 90% sur la base d'un *quorum* de 100% des Porteurs.

Le Représentant de la Masse ne recevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

23.3 Pouvoirs du Représentant

Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Porteurs, le Représentant de la Masse aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion nécessaires pour la défense des intérêts communs des Porteurs. Toutes les procédures judiciaires intentées à l'initiative ou à l'encontre des Porteurs devront, pour être recevables, l'être à l'initiative ou à l'encontre du Représentant de la Masse. Le Représentant de la Masse ne peut pas s'immiscer dans la gestion des affaires de l'Emetteur.

Sauf avis contraire des Porteurs, il est entendu que le Représentant de la Masse pourra décider à tout moment à compter de la date de signature du Contrat, et avec l'accord préalable de l'Emetteur, de modifier certaines dispositions dudit Contrat et notamment celles relatives :

- A la durée de la souscription (Article 8) ;
- A la durée de l'Emprunt Obligataire (Article 9) ;
- Aux garanties (Articles 11 et 12).
- Aux intérêts et, plus précisément, celles relatives au paiement des intérêts, à leurs modalités d'amortissement et à leur taux (Articles 14 et 15).

Le Représentant de la Masse pourra également décider de modifier les dispositions relatives au montant de l'émission (Article 4) mais cela uniquement jusqu'à la Date d'Emission au plus tard et en conformité avec le montant minimum global de souscription défini en Article 4 (75% du montant total de l'Emprunt Obligataire).

Dans ce cadre, chacun des Porteurs signera, au moment de la souscription, une procuration autorisant et donnant tous pouvoirs au Représentant de la Masse pour réaliser les modifications du Contrat visées ci-dessus. Cette procuration est attachée en Annexe 1 au présent Contrat.

23.4 Assemblées générales des Porteurs

Les assemblées générales des Porteurs pourront être réunies à tout moment, sur convocation par l'Emetteur ou par le Représentant de la Masse. Un ou plusieurs Porteurs, détenant ensemble au moins un trentième (1/30e) des Obligations en circulation, pourront adresser à l'Emetteur et au Représentant de la Masse une demande de convocation de l'assemblée générale ; si cette assemblée générale n'a pas été convoquée dans les deux (2) mois suivant la demande, les Porteurs concernés pourront charger l'un d'entre eux de déposer une requête auprès du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris afin qu'un mandataire soit nommé pour convoquer l'assemblée.

Une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour et le quorum exigé sera adressé par le Représentant de la Masse au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de tenue de l'assemblée.

Chaque Porteur a le droit de participer à l'assemblée en personne ou par mandataire. Chaque Obligation donne droit à une (1) voix.

23.5 Pouvoirs des assemblées générales

L'assemblée générale est habilitée à délibérer sur la rémunération, la révocation ou le remplacement du Représentant de la Masse à la majorité stipulée ci-avant, et peut également statuer sur toute autre question afférente aux droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations, y compris afin d'autoriser le Représentant à agir, que ce soit en demande ou en défense.

L'assemblée générale peut en outre délibérer sur toute proposition tendant à la modification des présentes, et notamment sur toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ou ayant fait l'objet de décisions judiciaires.

Il est cependant précisé que l'assemblée générale ne peut pas accroître la charge des Porteurs, ni établir une inégalité de traitement entre les Porteurs, ni convertir les Obligations en actions.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation que si les Porteurs présents ou représentés détiennent au moins un cinquième (1/5e) du montant principal des Obligations en circulation. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* ne sera exigé. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des Porteurs présents ou représentés. A l'exception de la révocation ou du remplacement du Représentant de la Masse dans les conditions ci-avant.

23.6 Information des Porteurs

Chaque Porteur ou son représentant aura le droit, pendant la période de quinze (15) jours calendaires précédant la tenue de chaque assemblée générale, de consulter ou prendre copie des résolutions proposées et des rapports présentés à ladite assemblée. Ces documents pourront être consultés au siège de l'Emetteur et en tout autre lieu indiqué dans la convocation de ladite assemblée.

23.7 Reporting

L'Emetteur s'engage à transmettre automatiquement aux Porteurs et à Raizers dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la fin de chaque trimestre au minimum les informations suivantes :

- un résumé de l'activité du trimestre écoulé contenant les éléments significatifs de l'activité ;
- et les éléments financiers ayant un impact sur l'Opération et/ou l'Emetteur de manière générale.

En cas de défaut de communication par l'Emetteur de ces reporting trimestriels, Raizers sera en droit d'exiger de l'Emetteur le paiement d'une pénalité pour inexécution d'un montant correspondant au préjudice subi par les Porteurs du fait de cette absence de communication.

23.8 Frais

L'Emetteur supportera tous les frais afférents au fonctionnement de la Masse et à la défense de ses intérêts, y compris les frais de ses conseils, de convocation et de tenue des assemblées générales et, plus généralement, tous les frais administratifs votés par l'assemblée générale.

23.9 Gestion extinctive

En cas de cessation de son activité, le Représentant de la Masse a mis en place un contrat de gestion extinctive avec un tiers ayant les compétences requises pour gérer la poursuite des opérations en cours du Représentant et veiller à ce que celles-ci arrivent à échéance. Un contrat de gestion extinctive a en effet été signé par Raizers le 12 janvier 2021.

24 INFORMATION ET PARTICIPATION DES PORTEURS

En plus des informations légales et réglementaires au bénéfice des Porteurs, le Représentant de la Masse pourra organiser l'information et la participation des Porteurs à l'activité quotidienne de l'Emetteur. A cet effet, l'Emetteur fera ses meilleurs efforts pour répondre favorablement aux demandes du Représentant de la Masse.

25 DECLARATIONS ET GARANTIES

25.1 Déclarations du Porteur

Le Porteur déclare et garantit à l'Emetteur :

- qu'il dispose de la capacité juridique et des pouvoirs nécessaires à la conclusion du présent Contrat ;
- que le Contrat lie et sera exécutoire à son encontre ; et

- qu'il a effectivement pris connaissance et compris les informations relatives à l'Emetteur, à la destination des fonds et aux risques encourus au titre du Contrat qui figurent sur la Plateforme Raizers.

25.2 Déclarations et garanties de l'Emetteur

L'Emetteur déclare et garantit au Porteur ce qui suit :

- l'Emetteur est dûment immatriculée et existe valablement au regard des lois françaises, et a la capacité de conduire ses activités et de détenir ses actifs. Les statuts de l'Emetteur ne contiennent pas de stipulation dérogeant aux stipulations figurant généralement dans les statuts de sociétés ayant des objets et des activités similaires. Les représentants légaux de l'Emetteur ont été valablement désignés par les organes sociaux compétents et disposent de tous les pouvoirs nécessaires à la conduite actuelle des activités de l'Emetteur ;
- l'Emetteur a la capacité juridique de conclure et d'exécuter ses obligations au titre du présent contrat. Sa signature et exécution sont conformes à son objet social et ont été régulièrement autorisées par les organes sociaux et autorités compétentes de l'Emetteur et ne requièrent aucune autre autorisation de leur part ;
- la signature et l'exécution du Contrat ne contreviennent à aucune disposition légale, réglementaire ou statutaire ni à aucun contrat ou accord auquel l'Emetteur est partie ;
- l'Emetteur est à jour de toutes ses obligations fiscales et de celles relatives aux cotisations de sécurité sociale et aucune action, démarche ou procédure quelconque, fiscale ou judiciaire, n'a été entreprise ou, à la connaissance de l'Emetteur, n'est sur le point de l'être et qui serait de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à leurs obligations au titre du Contrat ;
- l'Emetteur n'a fait l'objet d'aucune sanction prononcée par une juridiction française ou étrangère, ou commis de faits susceptibles d'une peine privative de liberté en particulier pour des faits de corruption, de blanchiment de capitaux, ni de financement du terrorisme.

Si l'Emetteur contrôle directement ou indirectement d'autres sociétés au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, l'Emetteur déclare et garantit mutatis mutandis pour l'ensemble de ces sociétés.

Les déclarations et garanties ci-dessus seront réputées exactes jusqu'à complet remboursement des Obligations et paiement par l'Emetteur de toutes sommes dues au titre des Obligations en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, étant précisé que l'Emetteur sera tenue d'informer le Porteur de la survenance de tout évènement qui remettrait en cause l'exactitude de ces déclarations, dès qu'elle aura connaissance de la survenance d'un tel évènement.

26 NOTIFICATION

Tout avis, communication ou notification en rapport avec le présent Contrat devra être remis ou notifié par écrit et remis en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel pour les besoins de l'article 15.2 du présent Contrat exclusivement, aux adresses suivantes :

- **Pour l'Emetteur :**

Holfidis Asset Management
1er étage de l'Aérogare - Aéroport Le Touquet Côte d'Opale Centre d'Affaires du Touquet
62520 Le Touquet-Paris-Plage

- **Pour Raizers :**

Raizers
16, rue Fourcroy
75017 Paris

A l'attention de : Grégoire LINDER
Courriels : contact@raizers.com

27 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les Obligations sont régies par le droit français. Tout différend se rapportant directement ou indirectement aux Obligations et au plus généralement au présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

28 NON DIFFUSION

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

29 DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le présent document doit être lu et interprété conjointement avec les avertissements, questionnaires, informations et modalités d'accès du site d'accès progressif du conseiller en investissement participatif de la société Raizers à l'issue duquel le présent document a été délivré.

30 INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

[Suite la page de signatures]

Signé électroniquement,

Signé par Boudjema Naidji
Le 16/06/2021

Signed with
universign



Holfidis Asset Management

Représentée par : Boudjema Naidji

Titre : Gérant

Signé par Grégoire Linder
Le 16/06/2021

Signed with
universign



RAIZERS

Représentée par : Grégoire LINDER

Titre : Président

La signature électronique du bulletin de souscription par le Porteur de l'Obligation vaut pour signature du Contrat et de la procuration visée en Annexe 1.

Annexe 1 : A L'ATTENTION DES INVESTISSEURS

PROCURATION

Par les présentes, et en ma qualité de Porteur d'Obligations, je donne tous pouvoirs au Représentant de la Masse Raizers SAS, pour moi et en mon nom de négociier, accepter et faire toutes modifications du Contrat relatives aux sujets suivants :

- Durée de la souscription ;
- Durée de l'Emprunt Obligataire ;
- Garanties ;
- Paiement des intérêts, modalités d'amortissement et taux ;
- Montant de l'émission.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire tous documents utiles et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire dans ce cadre.

Il est précisé que cette procuration est valable à compter de sa date de signature et jusqu'au remboursement complet du capital et des intérêts des Obligations relatives au présent Contrat. Elle peut être révoquée à tout moment par le Porteur considéré.

**DOCUMENTS COMPTABLES,
FISCAUX ET DE GESTION**

SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT
ACQUISITION D'IMMEUBLE OU DE SOCIETE
CENTRE D AFFAIRES LE TOUQUET
1ER ETAGE L'AEROPORT

62520 LE TOUQUET
Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

FIDUCIAL EXPERTISE
3 RUE DESIRE DEBOFFE

62630 ETAPLES
03.21.09.69.51

SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT
CENTRE D AFFAIRES LE TOUQUET
1ER ETAGE
L'AEROPORT
62520 LE TOUQUET

SOMMAIRE

Rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels	p. 3
COMPTES ANNUELS	p. 4
. Bilan actif	p. 5
. Bilan passif	p. 6
. Compte de résultat	p. 7
. Soldes intermédiaires de gestion	p. 8
. Détermination de la capacité d'autofinancement	p. 9
. Annexe	pp. 10 - 16
DOCUMENTS FISCAUX	p. 17
. Bilan actif 2050	
. Bilan passif 2051	
. Compte de résultat de l'exercice 2052	
. Compte de résultat de l'exercice (suite) 2053	
. Immobilisations 2054	
. Tableau des écarts de réévaluation sur immos. amort. 2054 BIS	
. Amortissements 2055	
. Provisions inscrites au bilan 2056	
. Etat des échéances des créances et des dettes 2057	
. Détermination du résultat fiscal 2058-A	
. Déficit, indemnités pour congés payés & prov. non déd. 2058-B	
. Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers 2058-C	
. Détermination des plus / moins values au taux de 16/19 % 2059-A	
. Affectation des + val. à CT & + val. de fusion ou d'apport 2059-B	
. Suivi des moins-values à long terme 2059-C	
. Affectation des plus-values à long terme 2059-D	
. Détermination de la valeur ajoutée produite dans l'ex. 2059-E	
DOSSIER DE GESTION	p. 35
DETAILS DES COMPTES ANNUELS	p. 42

FIDUCIAL EXPERTISE
3 RUE DESIRE DEBOFFE

62630 ETAPLES
03.21.09.69.51

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions convenues avec notre client

SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT

nous avons réalisé une mission de participation à l'établissement des comptes annuels relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 , qui se caractérisent notamment par les données suivantes :

- Total du bilan :	1 322 444,73	euros
- Chiffre d'affaires :	325 000,00	euros
- Résultat net :	122 063,76	euros.

Notre mission s'inscrit dans la catégorie des "Missions sans assurance - Autres prestations fournies à l'entité" définies dans le cadre de référence des missions du professionnel de l'expertise comptable et par le schéma général du référentiel normatif et déontologique de l'Ordre des experts-comptables publiés par arrêté ministériel du 17 juillet 2019.

Nos obligations et interventions se sont exercées dans les limites des diligences de la mission de présentation de comptes définies par l'Ordre des experts-comptables.

Nos travaux ont été réalisés à partir des pièces, documents et informations fournis par notre client.

A ETAPLES
Le 29/04/2021

Pour FIDUCIAL EXPERTISE
Société d'Expertise Comptable

DUFOUR HELENE
DIRECTEUR D'AGENCE

SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT
CENTRE D AFFAIRES LE TOUQUET
1ER ETAGE
L'AEROPORT
62520 LE TOUQUET

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	57 061	9 613	47 448	5 792
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 990		2 990	95 980
Autres immobilisations financières	30 500		30 500	
Total	90 551	9 613	80 938	101 772
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnement				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	767 394		767 394	450 000
Fournisseurs débiteurs	1 237		1 237	
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices	1 227		1 227	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 947		2 947	18 177
Autres créances	206 662		206 662	196 907
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement	22 445	18 500	3 945	2 346
Disponibilités	257 103		257 103	558 316
Total	1 259 015	18 500	1 240 516	1 225 746
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	991		991	284
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total	991		991	284
TOTAL ACTIF	1 350 557	28 113	1 322 445	1 327 802

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	325 000	325 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	41 222	41 222
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	373 052	230 386
Report à nouveau	303 391	303 391
Résultat de l'exercice	122 064	142 666
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	1 164 729	1 042 665
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires	135	456
Associés et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	978	1 178
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	7 569	7 697
. Organismes sociaux	5 367	6 494
. Etat, impôts sur les bénéficiaires		22 609
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	142 782	85 493
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	84	31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	802	161 178
Total	157 716	285 137
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	1 322 445	1 327 802

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	du 01/01/2020	%	du 01/01/2019	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2020	CA	au 31/12/2019	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	325 000	100,00	375 000	100,00	-50 000	-13,33
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	2	0,00	5	0,00	-4	-66,05
Total	325 002	100,00	375 005	100,00	-50 004	-13,33
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements						
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	86 653	26,66	110 836	29,56	-24 182	-21,82
Total	86 653	26,66	110 836	29,56	-24 182	-21,82
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	5 327	1,64	3 658	0,98	1 669	45,63
Salaires et traitements	49 527	15,24	68 520	18,27	-18 993	-27,72
Charges sociales	18 048	5,55	25 355	6,76	-7 308	-28,82
Dotations amortissements, dep. et prov.	7 584	2,33	1 412	0,38	6 172	437,09
Autres charges	5	0,00	0	0,00	5	#####
Total	80 491	24,77	98 946	26,39	-18 455	-18,65
Résultat d'exploitation	157 857	48,57	165 224	44,06	-7 367	-4,46
Produits financiers	20 099	6,18	19 041	5,08	1 057	5,55
Charges financières	28 131	8,66	24 683	6,58	3 448	13,97
Résultat financier	-8 032	-2,47	-5 642	-1,50	-2 390	-42,37
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	149 825	46,10	159 582	42,56	-9 757	-6,11
Produits exceptionnels	364	0,11	12 380	3,30	-12 016	-97,06
Charges exceptionnelles	700	0,22	647	0,17	53	8,16
Résultat exceptionnel	-336	-0,10	11 733	3,13	-12 069	-102,87
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices	27 425	8,44	28 649	7,64	-1 224	-4,27
Résultat de l'exercice	122 064	37,56	142 666	38,04	-20 602	-14,44

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	du 01/01/2020	%	du 01/01/2019	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2020	CA	au 31/12/2019	CA	en euros	%
Chiffre d'affaires H.T.	325 000	100,00	375 000	100,00	-50 000	-13,33
Ventes de marchandises						
Coût d'achat marchandises vendues						
Marge commerciale						
Production vendue	325 000	100,00	375 000	100,00	-50 000	-13,33
Production stockée						
Production immobilisée						
Production de l'exercice	325 000	100,00	375 000	100,00	-50 000	-13,33
Consommations de l'exercice	86 653	26,66	110 836	29,56	-24 182	-21,82
Valeur ajoutée	238 347	73,34	264 164	70,44	-25 818	-9,77
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et versements assim.	5 327	1,64	3 658	0,98	1 669	45,63
Charges de personnel	67 574	20,79	93 875	25,03	-26 301	-28,02
Excédent brut d'exploitation	165 445	50,91	166 631	44,43	-1 186	-0,71
Reprises sur provisions et transferts						
Autres produits	2	0,00	5	0,00	-4	-66,05
Dotations amortissements et prov.	7 584	2,33	1 412	0,38	6 172	437,09
Autres charges	5	0,00	0	0,00	5	#####
Résultat d'exploitation	157 857	48,57	165 224	44,06	-7 367	-4,46
Quote-part des opérat. en commun						
Produits financiers	20 099	6,18	19 041	5,08	1 057	5,55
Charges financières	28 131	8,66	24 683	6,58	3 448	13,97
Résultat courant avant impôts	149 825	46,10	159 582	42,56	-9 757	-6,11
Produits exceptionnels	364	0,11	12 380	3,30	-12 016	-97,06
Charges exceptionnelles	700	0,22	647	0,17	53	8,16
Résultat exceptionnel	-336	-0,10	11 733	3,13	-12 069	-102,87
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices	27 425	8,44	28 649	7,64	-1 224	-4,27
Résultat net de l'exercice	122 064	37,56	142 666	38,04	-20 602	-14,44

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	du 01/01/2020 au 31/12/2020 Durée : 12 mois	du 01/01/2019 au 31/12/2019 12 mois
Excédent ou insuffisance brut(e) d'exploitation	165 445	166 631
+ Transferts de charges d'exploitation		
+ Autres produits d'exploitation	2	5
- Autres charges d'exploitation	5	0
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun.		
+ Produits financiers		100
- Charges financières	9 632	4 584
+ Produits exceptionnels	364	12 380
- Charges exceptionnelles	700	647
- Participation des salariés aux résultats		
- Impôts sur les bénéfices	27 425	28 649
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	128 049	145 235

La capacité d'autofinancement est le surplus monétaire issu de l'exploitation (c'est-à-dire le résultat courant avant dotation aux amortissements et aux dépréciations), auquel s'ajoute le solde des opérations exceptionnelles et hors exploitation, sous déduction de l'impôt sur les sociétés et de l'intéressement. Elle constitue la source de financement de l'entreprise, après une éventuelle distribution de bénéfices.

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

- | **Règles et méthodes comptables**
- | **Notes sur le Bilan Actif**
- | **Notes sur le Bilan Passif**
- | **Engagements financiers et autres informations**

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2020

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
des titres de participation		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
des autres titres immobilisés et des titres de placement		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Frais externes de formation				
nécessaires à la mise en service		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	7 821	49 240		57 061
Immobilisations financières.....	95 980	32 500	94 990	33 490
Total.....	103 801	81 740	94 990	90 551

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles..	2 029	7 584		9 613
Total.....	2 029	7 584		9 613

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises

Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture

Dépréciation des stocks

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises

Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION**Créances représentées par des effets de commerce**

Non recensé

Clients.....
Autres créances.....

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	30 500	30 500	
Actif circulant et charges constatées d'avance.....	980 458	980 458	0

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....
Clients et comptes rattachés.....
Autres créances.....
Disponibilités.....

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....	20 099	18 500	20 099	18 500
Total.....	20 099	18 500	20 099	18 500

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

	Non recensé	
	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....		
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....		

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	135	135		
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	978	978		
Dettes fiscales et sociales.....	155 802	155 802		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	802	802		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	157 716	157 716		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit....	135
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	108
Dettes fiscales et sociales.....	6 403
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

--

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagement donnés

Non recensé

Intérêts sur emprunts.....

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques

Non recensé

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier.....

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée.....

Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

Effectifs

2

Autres informations significatives

Non recensé

SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT
CENTRE D AFFAIRES LE TOUQUET
1ER ETAGE
L'AEROPORT
62520 LE TOUQUET

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2021

Désignation de l'entreprise : SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : CENTRE D AFFAIRES LE TOUQUET 1ER ETAGE L'AEROPORT		Durée de l'ex. précédent* 12 62520 LE TOUQUET	
Numéro SIRET* 53992232800031		Néant <input type="checkbox"/> Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/12/2020	
		31/12/2019	
		Brut 1	
		Amort., provis° 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB	AC
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH	AI
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et acomptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
C R	Autres créances (3)	BZ	CA
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE
I	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP
Clause de rés. de prop. :* Immobilisations :		Stocks :	Créances
			CR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise : SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 325 000)	DA	325 000	325 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	41 222	41 222
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG	373 052	230 386
	Report à nouveau	DH	303 391	303 391
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	122 064	142 666
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 164 729	1 042 665
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	135	456
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/>)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	978	1 178
	Dettes fiscales et sociales	DY	155 802	122 325
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	802	161 178	
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	157 716	285 137
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 322 445	1 327 802
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	157 716	285 137	
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	135	456	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT				Néant		*	
		Exercice N				Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total	
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF	
	- services*	FG	325 000	FH		FI	325 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	325 000	FK		FL	325 000
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
Charges d'exploit.	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2
							5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	325 002
							375 005
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	86 653
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 327
	Salaires et traitements*					FY	49 527
	Charges sociales (10)					FZ	18 048
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	7 584
	Dotations - dotations aux provisions					GB	
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	5	
						0	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	167 144	
						209 781	
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	157 857
						165 224	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ	100
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	20 099
	Différences positives de change					GN	18 941
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	20 099	
						19 041	
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	18 500
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 632
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	28 131	
						24 683	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-8 032
						-5 642	
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	149 825
						159 582	

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT		Néant		*
		Exercice N		Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	364	12 380
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	364	12 380
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	700	647
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	700	647
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-336	11 733
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	27 425	28 649
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	345 465	406 427
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	223 401	263 761
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	122 064	142 666
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	IG		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP	14 174	14 174
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	IH	495	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult.	A6			
Obl.	A9			
Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible)	A7			
Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
TEMSYS FRAIS	79			
FC 2019 non réglé		364		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
Rbt ORANGE malika 2018	99			
Rbt ORANGE malika 2019	396			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2	
						Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à post 3	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	
C	Terrains			KG		KH	
R	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant L9	KJ		KK	
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant M1	KM		KN	
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant M2	KP		KQ	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant M3		KS		KT	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*		KV		KW	
		- Matériel de transport*		KY		KZ	
		- Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	7 821	LC	49 240
		- Emballages récupérables et divers*		LE		LF	
L	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	
E	Avances et acomptes			LK		LL	
S	TOTAL III			LN	7 821	LO	49 240
F	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
I	Autres participations			8U	95 980	8V	2 000
N	Autres titres immobilisés			1P		1R	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U	30 500
S	TOTAL IV			LQ	95 980	LR	32 500
TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)				0G	103 801	0H	81 740
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	
				par virement de poste à poste 1		Réalisation légale ou éval en équivalent 4	
				par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		C0		D0	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW	
C	Terrains			LX		LY	
R	Constructions	- Sur sol propre		MA		MB	
		- Sur sol d'autrui		MD		ME	
		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MJ		MK	
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MM		MN	
		- Matériel de transport		MP		MQ	49 240
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MS		MT	7 821
		- Emballages récupérables et div		MV		MW	
L	Immob. corporelles en cours	MY		MZ		NA	
E	Avances et acomptes	NC		ND		NE	
S	TOTAL III			NG		NH	57 061
F	Participations évaluées (mise en équ.)			0U		M7	
I	Autres participations			0X	94 990	0Y	2 990
N	Autres titres immobilisés			2B		2C	
	Prêts et autres immob. financières			2E		2F	30 500
S	TOTAL IV			NJ	94 990	NK	33 490
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0K	94 990	0L	90 551

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2020	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT			Néant		* <input style="width: 40px; height: 20px;" type="checkbox"/>	
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements (2) 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.</p> <p>(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".</p>						
CADRE B						
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal						
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice				-		
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice				=		
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

Désignation de l'entreprise : SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT		Néant				*		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC			
R	Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF			
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI			
V	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
R	Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM			
	Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
R	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K			
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER			
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U			
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
D	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
E	sur - corporelles	6E	6F	6G	6H			
P	immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05			
R	- titres de participat°	9U	9V	9W	9X			
E	- autres immob fin (1)*	06	07	08	09			
C	sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
I	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A	20 099	18 500	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	20 099	18 500	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	20 099	18 500	
	- d'exploitation		UE	UF				
Dont dotations et reprises	- financières		UG	UH		20 099		
	- exceptionnelles		UJ	UK				
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.						10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision								
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.								

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise :		SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT			Néant	*	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
				1	2	3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations	UL			UM		
	Prêts (1) (2)	UP			UR		
	Autres immobilisations financières	UT	30 500		UV	30 500	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	767 394			767 394	
	Cré. repr. * (Prov dépr. <input type="text" value="UO"/>)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	VM	1 227			1 227	
	Impôts sur les bénéfiques	VB	2 947			2 947	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VN					
	Autres impôts, taxes, versements assim.	VP					
	Divers	VC	10 045			10 045	
	Groupes et associés (2)	VR	197 853			197 853	
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VS	991			991	
	Charges constatées d'avance	VT				0	
	TOTAUX	VU	1 010 958		1 010 958	0	
RE N V	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
				1	2	3	4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG	135		135		
	à 1 maximum à l'origine	VH					
	à + de 1 an à l'origine						
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	978		978		
	Personnel et comptes rattachés	8C	7 569		7 569		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	5 367		5 367		
	Etat et autres collectivités publiques	8E					
	Impôts sur les bénéfiques	VW	142 782		142 782		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VX					
	Obligations cautionnées	VQ	84		84		
	Autres impôts, taxes et assimilés	8J					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	VI					
	Groupes et associés (2)	8K	802		802		
	Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	Z2					
	Dettes représentatives de titres empruntés*	8L					
	Produits constatés d'avance	VY	157 716		157 716		
	TOTAUX	VZ					
RE N V	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032			
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK					
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					

Désignation de l'entreprise : SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT					Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2020		
I. REINTEGRATIONS					BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés					WA		122 064		
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	4 196			
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 953			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067)		XX	126			
Amendes et pénalités		WJ	126 Charges financières (art 39-1-3* et 212 bis		XZ				
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI					XY				
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7		27 425		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI		L7			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)					I8				
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%					ZN				
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme					WN				
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions					WO				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR				
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)		SU	Zone d'ent.* (act. exo.)		SW	9 782	
Dont :		Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage					Y3				
					TOTAL I		166 546		
II. DEDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*					WT				
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)					WU				
Régimes	Plus-values nettes		- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *				WV		
imposition			- imposées aux taux de 0%				WH		
			- imposées aux taux de 19%				WP		
particuliers	à		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
et impos.	long terme		- imputées sur déficits antérieurs				XB		
			Autres plus-values imposées au taux de 19%				I6		
différées			Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WZ		
			Régime des sociétés mères et des filiales*. (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)				XA		
			Produit net des act* et parts d'intérêts :				ZX		
			Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)				ZY		
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer					XD				
Mesures					Majoration d'amortissement *				
Entreprise nouvelle 44 septies		K9	Entreprise nouvelle art. 44 sexies		L2	Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)		L5	
d'incitation			Sociétés d'investissements immo.		K3	Zoneestruc. défense (art. 44 terdecies)		PA	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)		1F	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
Zone de revitalisation rurale (44)		PC	Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS				
Déd. div. (cf. feuillet séparé)		dont déd. except. (art 39 decies)		Créance dégagee par le report en arrière du déf. (IS)		ZI	50 900		
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)					
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)					
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)							
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)					
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2				
					TOTAL II		50 900		
III. RESULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation			bénéfice (I moins II)		XI	115 646			
des déficits reportables :			déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)					ZL				
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)							XL		
RESULTAT FISCAL BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)					XN		115 646		
					XO				

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise : SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT		Néant		*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4Ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)		K6		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation*				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032	TOTAUX	YN	YO	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
			ligne Wl	ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT		Néant		*	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT					
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	303 391		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	142 666		
	Prélèvements sur les réserves	0E			
	TOTAL I	0F	446 057		
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB			
	- Autres réserves	ZD	142 666		
	Dividendes	ZE			
	Autres répartitions	ZF			
	Report à nouveau	ZG	303 391		
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	446 057		
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation					
RENSEIGNEMENTS DIVERS			EXERCICE N	EXERCICE N -1	
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7			
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YQ		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YR YS		
Détails des postes	- Sous-traitance		YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	XQ	8 482 9 437	
	- Personnel extérieur de l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	26 065 25 851	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES	ST	52 106 75 548	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	86 653 110 836	
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	266 283	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z	5 061 3 375	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	5 327 3 658	
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée		YY	65 000 75 000	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	8 170 10 634	
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2020)*		OB	50 891	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so		ZK	% %	
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP		
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)		ZR		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI		RH		
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15% JK
					PV à 19% JM
		Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15% JN
				PV à 19% JP	
				PV à 0% (1 Imputation) JL	
				PV à 0% (1 Imputation) JO	
				PV à 0% (1 Imputation) JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH	N°SIRET de la société mère JJ	

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2021

Désignation de l'entreprise : SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+					+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+					+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+					+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+					+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+		+
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)								
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

Désignation de l'entreprise : SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT					Néant	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans sur une durée différente (art.39)					
Total 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1 N-2				
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39	N-1 N-2 N-3				
	quaterdecies 1 ter et	N-4				
	1 quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	Total 2					
B. PLUS-VALUES REINTEGrees DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
<input type="checkbox"/> de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).			<input type="checkbox"/> d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Total						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT		Néant				*							
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)											
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *											
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)											
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU													
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les + valeurs à long terme de l'exercice imposables à 12,8%		Solde des moins-values à 12,8%							
1		2		3		4							
Moins-values nettes N													
Moins-values nettes à long terme N-1													
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2													
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3													
N-4													
N-5													
N-6													
N-7													
N-8													
N-9													
N-10													
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES													
Origine		Moins-values			Imputations sur les PVL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter						
		à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)				à 15 % ou 16,5 % (1)					
1		2		3		4		5		6		7	
Moins-values nettes N													
Moins-values nettes à long terme N-1													
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2													
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3													
N-4													
N-5													
N-6													
N-7													
N-8													
N-9													
N-10													

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT		Néant				*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*						
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT		Néant		*
Exercice ouvert le :	01/01/2020	et clos le :	31/12/2020	Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :		YP	2,00	
dont apprentis		YF		
dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	325 000	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	0	
	Total 1	OX	325 000	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	0	
Subv. d'exploitation reçues		OF	0	
Variation positive des stocks		OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	0	
	Total 2	OM	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
Achats		ON	7 187	
Variation négative des stocks		OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	56 810	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée		OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	0	
	Total 3	OJ	63 997	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	261 003	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).		SA	261 003	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	325 000	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	1,00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX		
Période de référence	Du	01/01/2020	Au	31/12/2020
Date de cessation		HR		

SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT
CENTRE D AFFAIRES LE TOUQUET
1ER ETAGE
L'AEROPORT
62520 LE TOUQUET

DOSSIER DE GESTION

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FIDUCIAL EXPERTISE

Vous propose l'analyse de l'évolution de votre entreprise au cours
de l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La formation de votre résultat			
	Cet exercice	Exercice Précédent	% Var.
Total ventes et production	325 000	375 000	-13 %
Achats consommés			
Marge brute totale	325 000	375 000	-13 %
Autres produits	20 465	31 427	-35 %
Autres charges	-223 401	-263 761	-15 %
RESULTAT NET	122 064	142 666	-14 %
Détails aux tableaux 1A et 1B			

SYNTHETISENT ñ

Vos indicateurs de gestion		
	Cet exercice	Exercice Précédent
Durée moyenne de rotation des stocks		
Crédit moyen accordé aux clients	708	360
Crédit moyen obtenu des fournisseurs	-1	3
% de la masse salariale sur le chiffre d'affaires	21	25
% de la masse salariale sur la valeur ajoutée	28	36
Solvabilité à court terme	1 072 754	933 818
Autonomie financière	8 635,30	2 287,00
Poids des frais financiers sur le chiffre d'affaires	9	7
Détails au tableau 4		

COMPLETE
ò

La photographie de votre entreprise		
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Immobilisations	80 938	101 772
Stocks		
Créances et divers	969 176	658 576
Avoirs financiers	261 048	560 662
TOTAL EMPLOIS	1 311 163	1 321 010
Capital et réserves	1 042 665	899 999
Résultat net	122 064	142 666
Dettes financières	-9 910	-6 335
Dettes d'exploitation	156 344	284 681
TOTAL RESSOURCES	1 311 163	1 321 010
Détails au tableau 2		

PREPARE L'ANALYSE ò

De votre résultat à votre trésorerie	
Marge brute	
325 000	
Autres produits et charges	
-202 936	
Résultat net de l'exercice	
122 064	
Variation des comptes de bilan (hors résultat)	
-421 356	
Variation de trésorerie	
-299 292	
Détails au tableau 3	

AFFINE
ï

ANALYSE DE L'EVOLUTION DE VOTRE ENTREPRISE

du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau 1A

LA FORMATION DE VOTRE RESULTAT PAR LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

ANALYSE DE VOS ACTIVITES

Négoce				Production et services			
	Cet exercice	Exercice Précédent	Variation		Cet exercice	Exercice Précédent	Variation
Ventes de marchandises				Production vendue	325 000 100 %	375 000 100 %	-50 000 -13 %
Coût d'achat des marchandises				Prod. stockée ou déstockée(+/-)			
Variation de stock				Prod. affectée en immobilisat.			
Marge brute commerciale				Production de l'exercice	325 000 100 %	375 000 100 %	-50 000 -13 %
				Matières 1° et consommations			
				Sous-traitance directe			
				Marge brute de production	325 000 100 %	375 000 100 %	-50 000 -13 %
MARGE BRUTE TOTALE	325 000			375 000			-50 000
	100 %			100 %			-13 %
AUTRES CHARGES EN SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (La colonne "pour 100 E " est exprimée par rapport au chiffre d'affaires H.T.)							
	Cet exercice	Pour 100 E	Exercice précédent	Pour 100 E	Variation de la rubrique	% de var.	
Autres biens et serv. consommés	-86 653	27	-110 836	30	24 182	-22 %	
VALEUR AJOUTEE	238 347	73	264 164	70	-25 818	-10 %	
Subventions et impôts	-5 327	2	-3 658	1	-1 669	46 %	
Frais de personnel	-67 574	21	-93 875	25	26 301	-28 %	
Cotisations personnelles							
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	165 445	51	166 631	44	-1 186	-1 %	
Dot.amort. & dép. Chges & prov. div.	-7 588	2	-1 407	0	-6 181	439 %	
RESULTAT D'EXPLOITATION	157 857	49	165 224	44	-7 367	-4 %	
Charges et prod. financiers	-8 032	2	-5 642	2	-2 390	42 %	
RESULTAT COUR AVANT IMPÔTS	149 825	46	159 582	43	-9 757	-6 %	
Ch. et prod exc. et impôts sur bénéf.	-27 761	9	-16 916	5	-10 845	64 %	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	122 064	38	142 666	38	-20 602	-14 %	

ANALYSE DE L'EVOLUTION DE VOTRE ENTREPRISE

du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau 1B LA FORMATION DE VOTRE RESULTAT PAR L'APPROCHE ECONOMIQUE

ANALYSE DE VOS ACTIVITES

Négoce				Production et services			
	Cet exercice	Exercice Précédent	Variation		Cet exercice	Exercice Précédent	Variation
Ventes de marchandises				Production vendue	325 000 100 %	375 000 100 %	-50 000 -13 %
Coût d'achat des marchandises				Prod. stockée ou déstockée(+/-)			
Variation de stock				Prod. affectée en immobilisat.			
Marge brute commerciale				Production de l'exercice	325 000 100 %	375 000 100 %	-50 000 -13 %
				Matières 1° et consommations			
				Sous-traitance directe			
				Marge brute de production	325 000 100 %	375 000 100 %	-50 000 -13 %
MARGE BRUTE TOTALE	325 000			375 000			-50 000
	100 %			100 %			-13 %
AUTRES CHARGES DANS UNE APPROCHE ECONOMIQUE (La colonne "pour 100 E " est exprimée par rapport au chiffre d'affaires H.T.)							
	Cet exercice	Pour 100 E	Exercice précédent	Pour 100 E	Variation de la rubrique	% de var.	
Utilisation de moyens matériels (locations, entret., réparat., assur., dotations aux amortissements, eau, électricité,...)	-43 461	13	-46 536	12	3 075	-7 %	
Utilisation de personnel interne	-92 395	28	-133 544	36	41 150	-31 %	
Utilisation de personnel externe	-26 065	8	-25 851	7	-215	1 %	
Contributions à l'Etat & aux coll.	-4 669	1	-3 236	1	-1 433	44 %	
Impôts sur les bénéfices	-27 425	8	-28 649	8	1 224	-4 %	
Utilisation de moyens financiers	-8 586	3	-6 256	2	-2 331	37 %	
Eléments except. et non liés à l'exploitation (subvent. et dot. dép.prov. et amort)	-334	0	11 738	3	-12 073	-103 %	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	122 064	38	142 666	38	-20 602	-14 %	

ANALYSE DE L'EVOLUTION DE VOTRE ENTREPRISE

du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau 2 LA PHOTOGRAPHIE DE VOTRE ENTREPRISE					
EMPLOIS	31/12/2020	31/12/2019	RESSOURCES	31/12/2020	31/12/2019
ELEMENTS PERMANENTS LIES A LA STRUCTURE DE VOTRE ENTREPRISE					
Immobilisations incorporelles : brevets, fonds de commerce, frais d'établissement			Compte de l'exploitant ou capital social	325 000	325 000
Immobilisations corporelles nettes (amortiss. déduits) terrains, construct., matériels, ...	47 448	5 792	Réserves légales et autres, report à nouveau et prov.	717 665	574 999
Immobilisations financières : participations, placements à long terme, dépôts et cautionnements.	33 490	95 980	Résultat net de l'entreprise	122 064	142 666
TOTAL NET DES IMMOBILISATIONS	80 938	101 772	CAPITAUX PROPRES	1 164 729	1 042 665
Fonds de roulement négatif			Emprunts et dettes à long terme (hors découvert)		
Variation positive	139 644		Comptes-courants associés	-10 045	-6 791
			TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS	1 154 684	1 035 874
			Fonds de roulement positif	1 073 746	934 101
			Variation négative		
ELEMENTS TEMPORAIRES LIES A L'EXPLOITATION DE VOTRE ENTREPRISE					
Stocks (provisions déduites) : matières 1°, en cours et produits finis			Fournisseurs d'immobilisations moins autres avoirs		
Clients moins acomptes (provisions déduites)	767 394	450 000	Fournisseurs d'exploitation moins acomptes	-259	1 178
Autres créances à court terme : débiteurs divers	200 791	208 293	Dettes fiscales, sociales et autres : TVA, crédateurs div.	156 604	283 503
Charges constatées d'avance	991	284	Produits constatés d'avance		
TOTAL DES VALEURS D'EXPLOITATION	969 176	658 576	TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION	156 344	284 681
Besoin en financement d'exp.	812 832	373 896	Excédent en financement d'exp.		
Variation positive			Variation négative	438 936	
ELEMENTS TEMPORAIRES LIES AU FINANCEMENT A COURT TERME DE VOTRE ENTREPRISE					
Valeurs mobilières de placement	3 945	2 346	Dettes financières à court terme		
Disponibilités en banque et en caisse	257 103	558 316	Découvert bancaire	135	456
TOTAL DES AVOIRS FINANCIERS	261 048	560 662	TOTAL DES DETTES FINANCIERES	135	456
Trésorerie positive	260 914	560 206	Trésorerie négative		
Variation positive			Variation négative	299 292	
TOTAUX EMPLOIS	1 311 163	1 321 010	TOTAUX RESSOURCES	1 311 163	1 321 010
FONDS DE ROULEMENT - FINANCEMENT D'EXPL. = TRESORERIE				1 073 746	-812 832
					260 914

ANALYSE DE L'EVOLUTION DE VOTRE ENTREPRISE

du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau 3

DE VOTRE RESULTAT A VOTRE TRESORERIE

	Cet exercice	Exercice précédent	Variation en résultat
MARGE BRUTE TOTALE (tableau 1A)	325 000	375 000	-50 000
Autres biens et services consommés	-86 653	-110 836	24 182
Subventions et impôts	-5 327	-3 658	-1 669
Frais de personnel	-67 574	-93 875	26 301
Cotisations personnelles			
Dotations aux amortissements et dépréciations Charges et provisions diverses	-7 588	-1 407	-6 181
Charges et produits financiers	-8 032	-5 642	-2 390
Charges et produits exceptionnels Impôts sur les bénéfices	-27 761	-16 916	-10 845
Total des autres produits et charges	-202 936	-232 334	29 398
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	122 064	142 666	-20 602

de votre résultat ...

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Incidence sur la trésorerie	
			Amélioration	Détérioration
TRESORERIE DE DEBUT D'EXERCICE		560 206		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			122 064	
Immobilisations nettes	80 938	101 772	20 834	
Capitaux propres (hors résultat du présent exercice)	1 042 665	1 042 665		0
Emprunts et dettes à long terme				
Stocks et en cours (provisions déduites)				
Clients moins acomptes (provisions déduites)	767 394	450 000		317 394
Autres créances à court terme et charges constatées d'avance	211 827	215 368	3 541	
Fournisseurs	-259	1 178		1 437
Dettes fiscales, sociales et autres	156 604	283 503		126 900
Totaux des variations des comptes de bilan			146 439	445 731
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE	260 914			299 292

... à votre trésorerie

ANALYSE DE L'EVOLUTION DE VOTRE ENTREPRISE

du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau 4

VOS INDICATEURS DE GESTION

LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE EXPLOITATION		
	Cet exercice	Exercice précédent
Durée moyenne de rotation des stocks de matières premières en nombre de jours Pour 1 jour de possession de stock en moins, le gain de trésorerie est de...		
Durée moyenne de rotation des en cours de production en nombre de jours Pour 1 jour de possession de stock en moins, le gain de trésorerie est de...	444	563
Durée moyenne de rotation des marchandises en nombre de jours Pour 1 jour de possession de stock en moins, le gain de trésorerie est de...		
Durée moyenne de rotation des produits finis en nombre de jours Pour 1 jour de possession de stock en moins, le gain de trésorerie est de...	444	563
Durée moyenne du crédit accordé aux clients en nombre de jours Pour 1 jour de crédit en moins accordé aux clients, le gain de trésorerie est de...	708 1 083	360 1 250
Durée moyenne du crédit obtenu des fournisseurs en nombre de jours Pour 1 jour de crédit en plus obtenu des fournisseurs, le gain de trésorerie est de...	-1 263	3 337
Pourcentage de la masse salariale sur le chiffre d'affaires	21	25
Pourcentage de la masse salariale sur la valeur ajoutée	28	36

LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE STRUCTURE FINANCIERE		
	Cet exercice	Exercice précédent
Solvabilité de l'entreprise à court terme	1 072 754	933 818
Autonomie financière par rapport aux banques	8 635,30	2 287,00
Poids des frais financiers sur le chiffre d'affaires	9	7

SAS HOLFIDIS ASSET MANAGEMENT
CENTRE D AFFAIRES LE TOUQUET
1ER ETAGE
L'AEROPORT
62520 LE TOUQUET

**DETAILS
DES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES

Produits à recevoir :

Créances rattachées à des participations.....	
Autres immobilisations financières.....	
Créances clients et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	
Disponibilités.....	
Total.....	

Charges constatées d'avance :

Total.....	991
-------------------	------------

Charges à payer :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit....	135
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	108
Dettes fiscales et sociales.....	6 403
Autres dettes.....	
Total.....	6 646

Produits constatés d'avance :

Total.....	
-------------------	--

ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES

Charges constatées d'avance :

486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	991,08
	Total.....	991,08

Charges à payer :

518600	INTERETS COURUS A PAYER	134,88
	Emprunts et dettes auprès établis. de crédit	134,88
408100	FOURN.FACTURES NON PARVENUES	108,40
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108,40
428200	DETTE. PROV. CONGES A PAYER	4 240,38
438200	CHARGES SOC.SUR CONGES A PAYER	1 504,53
438600	ORGANISMES SOCIAUX CH.A PAYER	658,00
	Dettes fiscales et sociales	6 402,91
	Total.....	6 646,19

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	49 240		49 240	
218300 MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	6 458		6 458	6 458
218400 MOBILIER	1 363		1 363	1 363
281820 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		5 252	-5 252	
281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQU		3 863	-3 863	-1 804
281840 AMORT.MOBILIER		498	-498	-225
Autres immobilisations corporelles	57 061	9 613	47 448	5 792
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
261300 SCI DU VALOIS				990
261310 SCCV DES SEPT VALLEES	1 000		1 000	
261320 SCCV HIPPOLYTE BAYARD	1 000		1 000	
261400 SCI DU GOELAND	990		990	990
261500 TITRES HOME GALERIES				94 000
Participations et créances rattachées	2 990		2 990	95 980
275000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	30 500		30 500	
Autres immobilisations financières	30 500		30 500	
Total	90 551	9 613	80 938	101 772
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnement				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
Créances				
411000 CLIENTS	767 394		767 394	
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR				450 000
Clients et comptes rattachés	767 394		767 394	450 000
401000 FOURNISSEURS	1 237		1 237	
Fournisseurs débiteurs	1 237		1 237	
Personnel				
444100 IS-ACOMPTES ET SOLDES	1 227		1 227	
Etat, impôts sur les bénéfices	1 227		1 227	
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER				18 109
445830 REMBOURSEMENT TAXES SUR LE CA	2 929		2 929	
445860 TVA/FACTURES NON PARVENUES	18		18	68
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 947		2 947	18 177
455200 C/C MR NAIDJI BOUDJEMA	10 045		10 045	6 791
467001 AVANCE FRAIS MALIKA	1 092		1 092	
467700 SCCV DU GOELAND	124 202		124 202	119 202
467800 SCP BOYER	70 680		70 680	70 680
467900 HOME GALERIES				234
467910 SCI VAL DE FRANCE CENTRE	643		643	
Autres créances	206 662		206 662	196 907
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
503000 VMP ACTIONS	22 445		22 445	22 445
590000 DEPRECIATION VMP		18 500	-18 500	-20 099
Valeurs mobilières de placement	22 445	18 500	3 945	2 346
512100 BANQUE POPULAIRE	257 103		257 103	558 316
Disponibilités	257 103		257 103	558 316
Total	1 259 015	18 500	1 240 516	1 225 746
COMPTES DE REGULARISATION				
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	991		991	284
Charges constatées d'avance	991		991	284
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total	991		991	284

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
TOTAL ACTIF	1 350 557	28 113	1 322 445	1 327 802

	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
<i>101300 CAPITAL APPELE VERSE</i>	325 000	325 000
Capital social ou individuel	325 000	325 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
<i>106100 RESERVE LEGALE</i>	41 222	41 222
Réserve légale	41 222	41 222
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
<i>106800 AUTRES RESERVES</i>	373 052	230 386
Autres réserves	373 052	230 386
<i>110000 REPORT A NOUVEAU (CR)</i>	303 391	303 391
Report à nouveau	303 391	303 391
Résultat de l'exercice	122 064	142 666
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	1 164 729	1 042 665
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
<i>518600 INTERETS COURUS A PAYER</i>	135	456
Découverts, concours bancaires	135	456
Associés et dettes financières diverses		

	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
401000 FOURNISSEURS	869	145
408100 FOURN.FACTURES NON PARVENUES	108	1 033
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	978	1 178
Dettes fiscales et sociales :		
421000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES		483
421001 SALAIRE MALIKA	3 328	3 644
428200 DETTES. PROV. CONGES A PAYER	4 240	3 570
. Personnel	7 569	7 697
431000 SECURITE SOCIALE	2 496	2 474
437200 MUTUELLES	355	564
437300 CAISSE RETRAITE NON CADRES	354	1 762
438200 CHARGES SOC.SUR CONGES A PAYER	1 505	1 272
438600 ORGANISMES SOCIAUX CH.A PAYER	658	422
. Organismes sociaux	5 367	6 494
444100 IS-ACOMPTES ET SOLDES		22 609
. Etat, impôts sur les bénéfices		22 609
445510 TVA A DECAISSER	2 953	2 953
445620 TVA DEDUCTIBLE S/IMMO.		0
445718 TVA COLLECTEE A 20	127 899	
445870 TVA SUR FACTURES A ETABLIR		75 000
445880 TVA A REGULARISER	11 930	7 540
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	142 782	85 493
. Etat, obligations cautionnées		
442100 PRELEVEMENT A LA SOURCE	84	31
. Autres dettes fiscales et sociales	84	31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
467400 SCI DU VALOIS		161 178
467920 SCCV DES SEPT VALLEES	401	
467930 SCCV HIPPOLYTE BAYARD	401	
Autres dettes	802	161 178
Total	157 716	285 137
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	1 322 445	1 327 802

	du 01/01/2020	%	du 01/01/2019	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2020	CA	au 31/12/2019	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
706000 PRESTATIONS DE SERVICES	325 000	100,00	375 000	100,00	-50 000	-13,33
Production vendue	325 000	100,00	375 000	100,00	-50 000	-13,33
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
758000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	2	0,00	5	0,00	-4	-66,05
Autres produits	2	0,00	5	0,00	-4	-66,05
Total	325 002	100,00	375 005	100,00	-50 004	-13,33
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements						
Variation de stock (mat. premières)						
606150 CARBURANTS - ESSENCE	4 334	1,33	661	0,18	3 673	555,67
606161 GASOIL - TVA 80%	1 504	0,46	3 008	0,80	-1 504	-49,99
606165 CARBURANTS,GAS-OIL TVA NON DED	798	0,25	1 788	0,48	-990	-55,35
606300 FOURN. ENTRET. ET PT. EQUIPT.	14	0,00	519	0,14	-505	-97,28
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	537	0,17	1 143	0,30	-606	-53,02
612200 CREDIT BAIL MOBILIER	9 571	2,94	9 571	2,55		
612201 BMW FINANCES FB492NF	4 603	1,42	4 603	1,23		
613210 LOYER TOUQUET	6 492	2,00	4 830	1,29	1 662	34,41
613800 LOCATIONS DIVERSES	1 492	0,46	3 295	0,88	-1 803	-54,72
613810 LOCATIONS DIVERSES TTC	498	0,15	1 312	0,35	-814	-62,02
615200 ENTRETIEN IMMOBILIER	282	0,09			282	#####
615520 ENTRETIEN VEHICULE	796	0,24	1 146	0,31	-350	-30,54
616100 MULTIRISQUES	90	0,03	202	0,05	-112	-55,24
616300 ASSURANCE TRANSPORT	1 789	0,55	1 994	0,53	-205	-10,28
618100 DOCUMENTATION GENERALE	689	0,21	455	0,12	234	51,51
618500 FRAIS DE COLLOQUES,SEMINAIRES			1 330	0,35	-1 330	-100,00
622600 HONORAIRES	1 591	0,49	1 071	0,29	519	48,50
622610 FIDUCIAL INFORMATIQUE	3 055	0,94	3 371	0,90	-317	-9,39
622700 FRAIS D'ACTES & DE CONTENTIEUX	373	0,11	656	0,18	-284	-43,22

	du 01/01/2020	%	du 01/01/2019	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2020	CA	au 31/12/2019	CA	en euros	%
622800 REM. ET HONORAIRES DIVERS	21 047	6,48	20 752	5,53	295	1,42
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	118	0,04	6 497	1,73	-6 378	-98,18
624100 TRANSPORTS SUR ACHATS	5	0,00			5	#####
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	9 369	2,88	26 583	7,09	-17 213	-64,75
625110 FRAIS DEPLACEMENTS TTC	14 793	4,55	12 665	3,38	2 129	16,81
626100 FRAIS POSTAUX	423	0,13	155	0,04	267	171,95
626200 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 835	0,56	1 926	0,51	-91	-4,73
626210 ABONNEMENT DIVERS			689	0,18	-689	-100,00
627200 COMMISSIONS ET FRAIS	554	0,17	614	0,16	-60	-9,73
Autres achats & charges externes	86 653	26,66	110 836	29,56	-24 182	-21,82
Total	86 653	26,66	110 836	29,56	-24 182	-21,82
CHARGES						
631200 TAXE D'APPRENTISSAGE	43	0,01	58	0,02	-15	-25,86
633300 PARTIC.FORMAT.CONTINUE AUTR.OR	615	0,19	364	0,10	251	69,04
635111 COT. FONCIERE DES ENTREPRISES	266	0,08	283	0,08	-17	-6,01
635140 TAXES S/VEHICULES DES SOCIETES	2 953	0,91	2 953	0,79		
637800 TAXES DIVERSES	1 450	0,45			1 450	#####
Impôts, taxes et versements ass.	5 327	1,64	3 658	0,98	1 669	45,63
641100 SALAIRES APPOINTEM.COMMISSIONS	48 441	14,90	66 000	17,60	-17 559	-26,60
641200 CONGES PAYES	670	0,21	2 520	0,67	-1 850	-73,40
641400 INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	415	0,13			415	#####
Salaires et traitements	49 527	15,24	68 520	18,27	-18 993	-27,72
645100 COTISATIONS A L'URSSAF	11 973	3,68	16 754	4,47	-4 782	-28,54
645200 COTISATIONS MUTUELLES	1 335	0,41	1 676	0,45	-341	-20,33
645350 COTISATIONS RETRAITE CADRES	2 938	0,90	4 227	1,13	-1 289	-30,50
645400 COTISATIONS POLE EMPLOI	1 537	0,47	1 770	0,47	-233	-13,19
645820 CHARGES SOC. / CONGES A PAYER	232	0,07	852	0,23	-620	-72,74
647000 AUTRES CHARGES SOCIALES			76	0,02	-76	-100,00
648000 AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	33	0,01			33	#####
Charges sociales	18 048	5,55	25 355	6,76	-7 308	-28,82
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	7 584	2,33	1 412	0,38	6 172	437,09
Dotations amortissements, dep. et prov.	7 584	2,33	1 412	0,38	6 172	437,09
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	5	0,00	0	0,00	5	#####
Autres charges	5	0,00	0	0,00	5	#####
Total	80 491	24,77	98 946	26,39	-18 455	-18,65
Résultat d'exploitation	157 857	48,57	165 224	44,06	-7 367	-4,46
761000 PRODUITS DE PARTICIPATION			100	0,03	-100	-100,00

	du 01/01/2020	%	du 01/01/2019	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2020	CA	au 31/12/2019	CA	en euros	%
<i>786650 REP/DEP. P/V.M.P.</i>	20 099	6,18	18 941	5,05	1 157	6,11
Produits financiers	20 099	6,18	19 041	5,08	1 057	5,55
<i>661600 INTERETS BANCAIRES</i>	876	0,27	1 104	0,29	-228	-20,65
<i>668000 AUTRES CHARGES FINANCIERES</i>	8 755	2,69	3 480	0,93	5 275	151,59
<i>686650 DOT.DEP. V.M.P.</i>	18 500	5,69	20 099	5,36	-1 599	-7,96
Charges financières	28 131	8,66	24 683	6,58	3 448	13,97
Résultat financier	-8 032	-2,47	-5 642	-1,50	-2 390	-42,37
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	149 825	46,10	159 582	42,56	-9 757	-6,11
<i>771800 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	364	0,11	12 380	3,30	-12 016	-97,06
Produits exceptionnels	364	0,11	12 380	3,30	-12 016	-97,06
<i>671200 PENALITES, AMENDES FISC. & PENAL</i>	126	0,04	375	0,10	-249	-66,40
<i>671800 AUTRES CHARGES EXCEPT./OPE.GES</i>	79	0,02	110	0,03	-31	-28,10
<i>672000 CHARGES S/EXERCICES ANTERIEURS</i>	495	0,15	162	0,04	333	205,23
Charges exceptionnelles	700	0,22	647	0,17	53	8,16
Résultat exceptionnel	-336	-0,10	11 733	3,13	-12 069	-102,87
Participation des salariés						
<i>695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES</i>	27 425	8,44	28 649	7,64	-1 224	-4,27
Impôt sur les bénéfices	27 425	8,44	28 649	7,64	-1 224	-4,27
Résultat de l'exercice	122 064	37,56	142 666	38,04	-20 602	-14,44